

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Mars 2017

**Commune de
PAULHAN**

N° 2017/03/19

Date de la convocation	21/ 03 / 2017
	<u>Votes : 25</u>
Présents : 23	Pour : 18
Absents : 2	Contre : 4
Représentés : 2	Abstention : 3

L'an deux mille dix sept et le trente mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, , ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra, DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASC Georges, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, HEREDIA Fabienne, JAM Thierry, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient Absents : MM. BORGNAT Géraldine, BALLESTER Christian.

Procurations : - Mme AMMARI Hanane à Mr ARNAUD Raymond
- Mme WEHRMEIJER Patricia à Mr ALEIX Bertrand

Objet : Réalisation du schéma directeur d'alimentation eau potable – demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental

Monsieur le Maire de la Commune de Paulhan, Président de la séance, présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention concernant la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.

Précise que les études proposées comprennent 5 phases :

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20170330-2017-03-19-DE Date de télétransmission : 31/03/2017 Date de réception préfecture : 31/03/2017

- Phase 1 : connaissance physique du système d'alimentation eau potable
- Phase 2 : état des lieux de production et de la consommation actuelle.
- Phase 3 : Analyse du fonctionnement des réseaux
- Phase 4 : modélisation hydraulique du réseau

- Phase 5 : construction du schéma directeur

Indique que le coût prévisionnel de ces études a été évalué à 83.200 H.T et se décompose comme il suit :

- Montant des études :	47 000€ HT
- Montant des travaux de pose de vannes et compteurs y compris des divers et imprévus	36 200€ HT

Indique qu'une aide financière peut être apportée par le Conseil Départemental de l'Hérault et l'Agence de l'Eau ;

Informe que le Conseil Départemental de l'Hérault apporte une assistance technique pour la réalisation de cette opération.

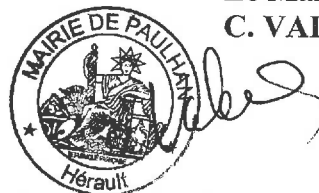
Oui l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix Pour, 4 voix Contre et 3 Abstentions,

- Approuve le dossier de demande de subvention, pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune,
- Sollicite auprès du Département et de l'Agence de l'Eau, l'aide financière la plus élevée possible;
- Autorise le département à percevoir pour notre compte la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et nous nous engageons à la rembourser au Département en cas de « non-respect » de nos obligations ;
- Décide d'inscrire ce projet au budget municipal, section investissement, d'un montant de 99 840€ TTC ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, en ce qui concerne la rédaction et la signature des documents administratifs pour mener à terme ces travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
C. VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20170330-2017-03-19-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture : 31/03/2017